

DU 21 AU 25 AVRIL 2025 STAGES PÂQUES 2025

VACANCES DE PRINTEMPS

JAB DE PAU
CLUB DE FOOT



■ Renseignements concernant le stagiaire:

Le stage aura lieu pendant les vacances de Pâques, au Printemps, du 21 au 25 Avril 2025.
Peuvent s'inscrire les garçons et filles nés entre 2010 et 2017 (inclus).

Nom / Prénom : Garçon : Fille :

Adresse :

E-Mail : Tel :

Date de naissance : Club actuel :

J J M M A A

Quelques informations pratiques

- Programme et encadrement identiques aux stages d'été (du lundi au vendredi 9h30 - 17h30)
- Installations sportives à Pau (terrains gazonnés, gymnase...)
- Déjeuner et goûter assurés par l'organisation

Demi-pension 190€ prix public 2025

Merci de joindre à cette fiche 80€ d'arrhes pour que la réservation soit officielle.
Chèque à l'ordre de **JAB de Pau - Larqué**.

⚠ Personne à prévenir en cas d'urgence :

Tel :

Partie à lire et à signer impérativement pour un inscription complète

■ Autorisation parentale

Je soussignée :

N° sécurité sociale (facultatif) :

Autorise mon fils/ma fille à participer aux activités organisées dans le cadre des "Stages JAB de Pau". En cas d'urgence, le directeur du centre peut prendre toute mesure pour l'hospitalisation de mon fils/ma fille. Il le fera après consultation du service médical du centre. Il pourra être transporté dans un véhicule du centre.

À l'arrivée au centre, le dossier du stagiaire sera composé de la convocation, de la fiche sanitaire (au dos de la convocation), du carnet de santé et du solde.

■ À Retourner

La fiche de candidature et les arrhes à la réservation à l'ordre de "JAB de Pau - Larqué"
À : Stages Jean-Michel Larqué, Boîte postale 30 - 64310 Saint- Pée - sur -Nivelle

■ Conditions générales de vente

Tout stage commencé est dû (stage = totalité du séjour).
Si le désistement intervient plus de trente jours avant le début du stage, seuls seront retenus les frais de dossier (65 euros). Si le désistement intervient moins de trente jours avant le début du stage, la totalité des arrhes sera retenue.
En cas d'épidémie et de fermeture administrative, le centre n'en sera pas responsable.

J'ai pris connaissance des différentes activités, des conditions générales et j'inscris mon enfant aux Stages

Mention "Lu et approuvé" et Signature

■ Règlement intérieur*

Santé : À la requête du stagiaire, "les Stages JAB de Pau" s'engagent à solliciter un médecin.

Déplacements : Le stagiaire est considéré comme tel, dès son arrivée jusqu'à son départ du centre. Aucune sortie hors du centre n'est autorisée, sauf avec autorisation écrite des parents, y compris pour les "majeurs" (une seule sortie maximum par séjour).

Comportement : Le comportement des stagiaires doit être en harmonie avec le respect d'autrui. Aucune agressivité, aucun "emprunt" ne peuvent être tolérés. En cas d'attitude répréhensible et après avoir avisé les parents, "les Stages JAB de Pau" prendront les dispositions pour le retour du stagiaire auprès de sa famille. Il sera ramené dans un véhicule du centre en gare. Dès cet instant, la responsabilité de l'organisateur n'est plus engagée.

**Extrait de principes communiqués lors de la réunion de prise de contact et de présentation*

■ Responsabilité

L'organisateur engage sa responsabilité de l'arrivée du stagiaire dans le centre jusqu'à son départ à 10h30 à la fin du séjour. Le stagiaire arrive et repart par ses propres moyens : En voiture En train En avion

PAR RETOUR DU COURRIER, JE T'ADRESSE LA CONVOCATION OFFICIELLE AVEC L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE ET LA FICHE SANITAIRE